

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 7 juillet 2022 à 8 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet  
M. Normand St-Amour, préfet suppléant  
Mme Colette Quevillon, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
M. Denis Lacasse, membre  
M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, greffière-trésorière directrice générale, Mme Myriam Gagné, greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe sont également présentes, ainsi que Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, par visioconférence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 8 h 40.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16204-07-22**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois d'août et septembre 2022.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16205-07-22**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
9 JUIN 2022**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16206-07-22

### **REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - JUN 2022**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 58977 à 59147, totalisant 1 892 860.81 \$ et portant sur la période du 1er au 30 juin 2022. Le chèque numéro 58355, au montant de 140.34 \$ et daté du 8 février 2022 a été annulé et remplacé par le chèque numéro 58977 daté du 8 juin 2022. Le chèque numéro 58973 au montant de 12 000 \$ et daté du 25 mai 2022 a été annulé et remplacé par le chèque numéro 59148 daté du 25 mai 2022;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 520176 à 520192, les numéros 520121 à 520175 (employés), et les numéros 520193 à 520248 (employés), totalisant 168 515.94 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1er au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16207-07-22

### **REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - JUN 2022**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 184 à 190, totalisant 105 126.70 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16208-07-22

### **REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - JUN 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1433 à 1435, totalisant 885.68 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16209-07-22

### **REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - JUN 2022**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1437 à 1447, totalisant 40 889.98 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16210-07-22

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - JUIN 2022**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant le numéro 525 au montant de 205.41 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022. Les chèques numéro 523 et 524 ont été annulés à cause d'une erreur d'impression.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16211-07-22

**COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 5 833.94 \$, incluant les intérêts, au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16212-07-22

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16213-07-22

**FACTURES | CRÉ LAURENTIDES - 2020-2021**

ATTENDU l'aide financière accordée à la CRÉ des Laurentides via le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, pour les années 2020 à 2022;

ATTENDU qu'à ce jour, l'organisme n'a transmis aucune facture ni fait de réclamation à la MRC d'Antoine-Labelle afin de bénéficier des sommes accordées;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'annuler l'aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2020 ainsi que pour l'année 2021, accordé à même le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2.

Il est de plus résolu qu'advenant le cas où l'aide financière réservée de 5 000 \$ pour 2022 ne serait pas réclamée avant le 31 décembre 2022, celle-ci sera annulée également.

Il est de plus résolu que les services financiers fasse un suivi concernant l'aide financière 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE | CLD - PROJETS STRUCTURANTS**

La directrice des services financiers fait un état de situation financière quant aux projets structurants, lesquels étaient sous la gestion du CLD d'Antoine-Labelle (CLDAL). Les membres du comité administratif prennent connaissance du résumé fait par le CLDAL quant aux aides financières versées dans le cadre des projets structurants, mais qui ne sont toujours pas dépensées en totalité. Étant donné qu'un projet était rattaché à une condition de délai, aux termes de la résolution MRC-CC-13635-01-20, le Conseil de la MRC devra se positionner quant aux sommes non utilisés et à l'acceptation du report de l'aide financière, le cas échéant.

Le directeur général du CLD sera invité à faire une présentation à la prochaine séance du Conseil de la MRC afin de faire un état de situation de ce projet et émettre ses recommandations.

\*\*\*\*\*

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **RAPPORT DU PRÉFET**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait état de ses dernières activités et rencontres depuis la dernière rencontre du comité administratif.

\*\*\*\*\*

#### **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

##### **Administration générale :**

- Comité de suivi du PGMR conjoint | 16 juin 2022

##### **Ressources humaines :**

- Accueil de Mme Geneviève-Suzanne Trothier et transfert des dossiers | 4 au 8 juillet 2022
- Entrevues
- Adjointe administrative réceptionniste | 22 juin 2022
- Agent.e de vitalisation | 4 juillet 2022

##### **Informatique :**

- Absence prolongée du technicien informatique jusqu'au 19 août 2022
- Suivis de l'appel d'offres ADM-17-2022 - Acquisition de serveurs et SAN
- Suivis et support pour besoin UPS
- Rencontre projet de construction de la bibliothèque de Mont-Laurier avec VML, CSSHL, MRC et Martin Chayer | 29 juin 2022

##### **Ingénierie:**

- Problématique parc linéaire
- Coordination glissement terrain à Lac-Saguay

##### **Communications et marketing territorial :**

- Comité attractivité | 10 juin 2022

##### **Comité jeunesse :**

- Comité jeunesse | 13 juin 2022

**Culture :**

- Démarrage du tournage du documentaire sur le P'tit Train du Nord
- Rencontre MRC, MCC et Espace Théâtre | 29 juin 2022

**Parc linéaire :**

- Rencontre quant à la gare de Mont-Laurier (MLB / Ville Mont-Laurier / Corpo. PTDN / MRC) | 13 juin 2022
- Rencontre d'échanges avec le comité de la gare et C2V concernant projet gare de Mont-Laurier | 20 juin 2022
- Transfert du dossier de gestion du parc linéaire à la DGA par intérim | 28 juin 2022

**Fonds régions et ruralité :**

- **Soutien au rayonnement des régions (volet 1)**
  - Comité de sélection des projets du FRR volet 1 | 15 juin 2022
- **Vitalisation (volet 4) :**
  - Transmission des protocoles d'ententes pour signatures et lettres de refus
  - Rédaction des ententes, projets exceptionnels

**IHV :**

- Réponse à un contribuable en lien avec une insatisfaction dans la municipalité de Lac-Saint-Paul

**Aménagement :**

- Échange quant au volet 2 PIACC

**Autres :**

- Rencontre DG8 | 10 juin 2022
- Comité de travail sur les comités de la MRCAL | 14 juin 2022
- Séance de travail du conseil de la MRC et Conseil de la MRC | 21 juin 2022
- Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides | 22 juin 2022
- Rencontre avec les représentants du Comité aînés vulnérables/gériatrie sociale | 4 juillet 2022
- Comité de sécurité publique | 6 juillet 2022

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**PROVENANCE**

**SUJET**

MRC d'Avignon	Appui de la MRC Avignon -à la MRC de l'Érable - Enjeux environnementaux et de fiscalité municipale
Mun. N-D-de-Pontmain	Appui au développement de l'acériculture sur le territoire de la MRCAL
CDC Hautes-Laurentides	Avis de convocation – AGA – 28 juin – 14h
Mun. N.-Dame-du-Laus	Résolution 78-04-2022 - Entente SUMI
SDRK	Demande d'accès à l'information à des documents
MAMH	Programme de péréquation
Mun. Kiamika	Appui développement d'acériculture

Parc régional Kiamika MELCC	États financiers 2021 Accusé réception   Rapport annuel de suivi 2021 du PGMR
MTQ RIDL Contribuable	VELOCE III – 2021 – 2e versement Responsabilité élargie des producteurs Desserte Internet – Résidence au Lac-St- Paul
Contribuable	Correspondance – Service Internet haute vitesse
Mun. Nominique Ville de Mont-Laurier	Maison du Pacifique Plainte citoyen – Amoncellement divers objets près piste cyclable
MTQ	Accusé réception - Résolution MRC-CA- 16082-04-22 : Appui à la MRC de Rouville quant aux revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le MTQ
MMQ MCC	Avis de fermeture de dossier Lettre d'annonce d'aide financière de 41 250 \$ - Programme de caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial
Loge Moi inc.	Présentation du projet de plateforme Web reloc.loge.moi
Ministère du Travail	Certificat de dépôt – Lettre d'entente 2022- 01 (coordonnateur régional et préventionniste incendie)
Registraire des entreprises	Avis de défaut de produire deux déclarations de mise à jour annuelle consécutives (Fondation de la MRC)
Contribuable	Lettre – Opposition au projet de mine de graphite au réservoir Kiamika
MAMH	Programme compensation taxes – Terres publiques
MRC de Papineau CDESL Contribuable Mun. L'Ascension	Appui – Taille des bois des cerfs de Virginie Avis de convocation AGA 2022 Correspondance – Fuite de données Appui au développement de l'acériculture sur le territoire de la MRCAL
MCC	Convention d'aide financière – Programme Aide aux projets – Appel – Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial
CRAAQ Citoyen de Nominique SDRK	Entente L'ARTERRE 2022 (signée) Demande de rencontre avec le préfet Opposition au projet minier situé sur le parc régional Kiamika (en c. c. d'une correspondance transmise à Northern Graphite)
Électricien Gaétan Bouchard	Avis de résiliation de la permission d'occupation (Maison du Pacifique)
Employé MAMH	Lettre de fin d'emploi Réponses transmises aux demandeurs – FRR volet 1   Laurentides
MIFI	Informations   Appel de projets sur invitation – Programme d'appui aux collectivités (PAC)
CISSS des Laurentides	Lancement de l'appel de projets – Réseau des éclaireurs en santé psychologique pour

CISSS des Laurentides	les Laurentides Exercice d'évacuation – Résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation
Mun. Nte-D.-du-Laus	Résolution – Appui au développement de l'acériculture
RIDR Recyc-Québec	PGMR conjoint révisé – juin 2022 Accusé réception – Projet PGMR conjoint 2022-2029 des MRCAL et des Laurentides
Mun. Ferme-Neuve Beside	Entente de vitalisation signée Facture   Démarrage mandat d'accompagnement de mise en œuvre du projet Signature Innovation – Contrat ADM-29-2022
MMQ	221591-CL avis d'ouverture dossier - MRC Antoine-Labelle
Ville de Mont-Laurier Mun. CSP Parcs Canada	Entente de vitalisation signée Entente de vitalisation signée Suivi - Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux - Gare ferroviaire du Canadien Pacifique à Mont-Laurier (2223-01-022)
MMQ	Avis fermeture de dossier no 221002-MM - MRC Antoine-Labelle

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16214-07-22

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 9 juin 2022 au 7 juillet 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16215-07-22

**ABROGATION DES RÉSOLUTIONS MRC-CA-15437-07-20 ET MRC-CA-15798-07-21 QUANT AUX RAPPORTS ANNUELS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**

ATTENDU le dépôt du rapport annuel d'activité amendé du Fonds de développement des territoires (FDT), du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 et du rapport annuel d'activité amendé du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020, à la séance du conseil de la MRC du 21 juin 2022;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'abroger les résolutions MRC-CA-15437-07-20 du rapport annuel d'activité du Fonds de développement des territoires, du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 et la résolution MRC-CA-15798-07-21 quant au dépôt du rapport annuel d'activité du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, au 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU QUANT À LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE EN PLANIFICATION COLLABORATIVE - FILIALE FORESTIÈRE EN OUTAOUAIS ET LAURENTIDES**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande au gouvernement du Québec concernant l'investissement dans le cadre du projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides, aux termes de la résolution 2022-R-AG229;

ATTENDU la fermeture de l'usine Fortress de Thurso en 2019, mettant à risque la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la formation d'une cellule de crise par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, afin de trouver rapidement des solutions aux risques occasionnés par cette fermeture;

ATTENDU que suite à plusieurs travaux réalisés par la cellule de crise, un Projet pilote de planification collaborative a été mis en place afin de revoir la façon de fonctionner à tous les niveaux, de façon à diminuer le coût total de la fibre;

ATTENDU que les travaux en cours du projet pilote permettent déjà de prévoir des gains potentiels de plus 2000 \$/ha à échéance;

ATTENDU la demande déposée au gouvernement du Québec, demandant au gouvernement un investissement de 2000 \$/ha régressif sur une période de 6 ans;

ATTENDU que cet investissement permettrait d'assurer la viabilité la filiale forestière de l'Outaouais et des Laurentides pendant la réalisation des travaux du Projet pilote de planification collaborative;

ATTENDU que les investissements totaux demandés sur 6 ans sont estimés entre 68 800 000 \$ et 96 000 000 \$.

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de demander au gouvernement du Québec d'investir temporairement 2000 \$/ha pendant la réalisation des travaux prévus au Projet pilote en planification collaborative, afin de permettre la survie de la filiale forestière en Outaouais et Laurentides.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'à Mme Nadine Girault, ministre responsable des Laurentides.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*



RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16217-07-22

**DEMANDE D'APPUI DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE MÉDECINS POUR LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ (RQMDSS) QUANT À LA DÉCLARATION DES ENGAGEMENTS POUR AMÉLIORER LE SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX**

ATTENDU la demande d'appui du Regroupement québécois de médecins pour la décentralisation du système de santé (RQMDSS) quant à la déclaration des engagements pour améliorer le système de santé de services sociaux reçue par la MRC le 23 juin 2022;

ATTENDU que le RQMDSS, l'Alliance des patients pour la santé (APS) et le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) réclament la décentralisation des pouvoirs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que le rapatriement des décisions vers l'organisation et la gouvernance régionale et locale des services;

ATTENDU l'appel lancé à la mobilisation en période préélectorale;

ATTENDU la déclaration conjointe publiée par les 3 organismes (RQMDSS, APS et RPCU) exigeant des partis politiques des engagements clairs pour opérer une réelle décentralisation de la première ligne des services de santé, des soins médicaux et des services sociaux;

ATTENDU qu'il est prioritaire et urgent de consolider la première ligne de services de santé et de services sociaux dans les CLSC en y incluant les groupes de médecine familiale et en mettant en place une gouvernance locale;

ATTENDU qu'il est impératif de revoir la gouvernance du ministère, de réduire sa bureaucratie et d'instaurer un processus d'imputabilité à tous les niveaux du réseau et que ceci nécessitera de modifier la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'appuyer le RQMDSS, l'APC et le RPCU quant à la déclaration des engagements pour améliorer le système de santé et de services sociaux.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

M. Normand St-Amour déclare son intérêt et se retire des discussions concernant la demande d'aide financière pour le soutien pour mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16218-07-22

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN POUR MISE À JOUR ET SOUTIEN EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a subi une attaque informatique et que cela a occasionné des coûts importants;

ATTENDU qu'une attaque informatique peut causer plusieurs problématiques dont notamment l'arrêt complet des activités, des perturbations de services, une demande de rançon, l'atteinte à la réputation de l'organisme, des problématiques chez les contribuables, etc.;

ATTENDU que la violation de données est un fléau touchant de plus en plus d'organisations publiques, voire municipales;

ATTENDU que les municipalités et MRC ont, pour la plupart, des besoins importants de mise à jour informatiques afin d'assurer une prévention des infiltrations ou attaques possibles;

ATTENDU que certaines mesures peuvent aider à prévenir et améliorer la sécurité et la protection des données informatiques, mais que ces opérations et acquisitions nécessitent souvent des coûts importants;

ATTENDU qu'afin d'assurer une meilleure cybersécurité, les municipalités et MRC devront revoir les sommes attribuées à ce budget et souvent, de façon importante;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a intérêt à soutenir les municipalités et les MRC afin d'assurer une meilleure sécurité des données numériques afin que celles-ci puissent faire de cet enjeu une réelle priorité;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement provincial de voir à l'élaboration d'un programme d'aide financière permettant aux municipalités et MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquérir de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution aux MRC du Québec pour appui de même qu'à la FQM et l'UMQ.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DU PERSONNEL**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16219-07-22

#### **EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE RÉCEPTIONNISTE, CLASSE II, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 22-AD-06 pour le poste d'adjointe administrative réceptionniste, classe II, poste occasionnel à temps complet, et les entrevues du 22 juin 2022;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Émilie Ducharme afin de combler un poste occasionnel d'adjointe administrative réceptionniste classe II, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour une période approximative de 12 mois, soit du 18 juillet 2022 au 14 juillet 2023, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16220-07-22

#### **EMBAUCHE D'UN TECHNICIENNE EN URBANISME, CLASSE IV, POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 22-AM-04 pour le poste de technicien.ne en urbanisme, poste permanent à temps complet;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Annabelle Pilote afin de combler un poste permanent de technicienne en urbanisme classe IV, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16221-07-22

**EMBAUCHE D'UN.E AGENT.E DE VITALISATION, CLASSE V,  
POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 22-AD-03 pour le poste d'agent.e de vitalisation, poste occasionnel à temps complet, et les entrevues du 4 juillet 2022;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Kim Whelan afin de combler un poste occasionnel d'agente de vitalisation classe V, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour une période approximative de 10 mois, soit du 11 juillet 2022 au 26 mai 2023 approximativement, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16222-07-22

**DISCUSSIONS QUANT À L'ARTICLE 30 DE LA CONVENTION  
COLLECTIVE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE  
SÉJOUR**

ATTENDU l'article 30.02.01 quant aux frais de déplacement et de séjour, de la convention collective des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'augmentation importante du coût de l'essence au cours des derniers mois;

ATTENDU que l'allocation maximale permise afin de conserver l'allocation non imposable est de 0.61\$/km;

ATTENDU qu'actuellement la convention collective de la MRC prévoit la situation jusqu'à un prix de 1.70\$ le litre et au-delà de ce prix, aucune augmentation de l'allocation n'est prévue faisant en sorte que la convention actuelle prévoit une allocation maximale de 0,53\$/km;

ATTENDU les différentes options présentées aux membres du comité administratif;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à présenter un projet de lettre d'entente au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle et, conditionnellement à l'acceptation des membres du Syndicat, de recommander au Conseil de la MRC l'adoption de la lettre d'entente prévoyant que la clause prévue à l'article 30.02.01 soit modifiée afin d'y ajouter de nouvelles tranches de prix afin de mieux y refléter les prix

actuels de l'essence selon l'application de la même règle pour la variation de l'allocation, soit :

De 1,70\$ le litre à 1,799\$	0.53\$/km
De 1.80\$ à 1.899\$	0.54\$/km
De 1.90\$ à 1.999\$	0.55\$/km
De 2.00\$ à 2.099\$	0.56\$/km
De 2.10\$ à 2.199\$	0.57\$/km
De 2.20\$ à 2.299\$	0.58\$/km
De 2.30\$ à 2.399\$	0.59\$/km
De 2.40\$ à 2.499\$	0.60\$/km
Au-delà de 2.50\$ le litre	0.61\$/km (maximum d'allocation raisonnable atteint et non imposable)

Il est de plus résolu que cette modification soit effective à compter de la dernière lecture d'essence, soit le 6 juillet 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16223-07-22

#### REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - JUIN 2022

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8880 à 8907, totalisant 84 868.61 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022. Le chèque numéro 8863, au montant de 793.33 \$ et daté du 11 mai 2022 a été annulé et est repayé par le chèque numéro 8881, au montant de 776.09 \$, daté du 8 juin 2022 et dû à la correction d'une facture.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16224-07-22

#### REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - JUIN 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 45 à 46, totalisant 2 627.05 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16225-07-22

#### ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 30 JUIN 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 30 juin 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

#### PROVENANCE

#### SUJET

MFFP

Avis maintien capacité portante Pont H064-

COMITÉ ADMINISTRATIF

8082

ZEC Petawaga  
MFFP

079\_Rivière Bazin  
Problématique Rte 17 et Zec Petawaga  
Fermeture temporaire chemin de la réserve,  
47 Réserve faunique Rouge-Matawin

\*\*\*\*\*

## **SERVICE D'INGÉNIERIE**

### **RAPPORT DU SERVICE D'INGÉNIERIE**

M. Pier-Luc Pouliot, CPI au service d'ingénierie, est présent et informe les membres du comité des principales activités du service d'ingénierie.

Présentement, le service continu de travailler sur les projets qui seront en construction cette année. Plusieurs documents ont été émis pour appels d'offres depuis la mi-mars, mais il en reste encore quelques-uns qui seront émis ce mois-ci.

Voici la liste des projets qui seront en construction cette année :

- 2020-KIA-01 : Chemin de la Lièvre ( $\pm 2,8$ km)
- 2020-KIA-02 : Chemin Chapleau ( $\pm 1,8$ km)
- 2020-CSP-01 : Chemin Tour du Lac David Nord (Traitement de surface  $\pm 1,7$ km)
- 2021-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1 ( $\pm 5,4$ km)
- 2020-NOM-04 : Chemin des Faucons ( $\pm 11,4$ km)
- 2020-SALDI-02 : Chemin de Kiamika ( $\pm 1,3$ km)
- 2021-SALDI-01 : Chemin Diotte ( $\pm 2,9$ km)
- 2020-NOM-02 : Chemin des Geais-bleus et des Bouleaux ( $\pm 4,4$ km)
- 2021-LSP-01 : Chemin du Pérodeau

Le dernier mois, les travaux du service ont consisté à faire :

Le suivi des chantiers pour les projets suivants :

- 2020-KIA-01 : Chemin de la Lièvre ( $\pm 2,8$ km)
- 2020-KIA-02 : Chemin Chapleau ( $\pm 1,8$ km)
- 2020-CSP-01 : Chemin Tour du Lac David Nord (Traitement de surface  $\pm 1,7$ km)
- 2021-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1 ( $\pm 5,4$ km)
- 2020-NOM-04 : Chemin des Faucons ( $\pm 11,4$ km)
- 2020-NOM-02 : Chemin des Geais-bleus et des Bouleaux ( $\pm 4,4$ km)
- 2021-LSP-01 : Chemin du Pérodeau
- ING-03-2021 : PTDN - Drainage Gares RR et NOM

L'avancement de la conception pour les projets suivants:

- 2021-MAC-02 : Chemin de la Baie Claire et chemin du Lac Caché ( $\pm 17,6$ km)
- 2022-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1
- 2020-FN-04 : Montée Leblanc
- 2022-RR-02 : Stationnement nouvelle caserne
- PTDN : Ponceaux 2021

Les appels d'offres pour services professionnels pour les projets suivants:

- 2020-FN-04 : Montée Leblanc (Étude géotechnique)
- 2020-FN-04 : Montée Leblanc (Caractérisation environnementale)

L'accompagnement divers pour les municipalités suivantes:

- L'Ascension
- Chute-Saint-Philippe
- Kiamika
- La Macaza
- Notre-Dame-du-Laus
- Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
- Nominique

L'accompagnement pour le PTDN avec le glissement de terrain au km 159 à Lac-Saguay.

Les conceptions doivent être ajustées au goût de M. Lussier.

Les projets qui contiennent des interventions sur des ponceaux transversaux et qui visent des travaux en 2023 devront faire l'objet de relevés d'arpentage supplémentaires pour la préparation des plans. Cela n'affectera pas le dépôt des demandes d'aide au PAVL, mais les plans devront être ajoutés aux documents pour appels d'offres.

Les relevés terrains et d'arpentage ont débutés dans la semaine du 2 mai puisque les conditions terrains le permettaient. Les relevés supplémentaires requis pourront débuter vers la fin septembre suivant la fermeture de l'appel de projets du PAVL.

Les dates des appels de projets pour le dépôt des demandes d'aides sont maintenant disponibles sur le site du PAVL. En effet, le dépôt d'une demande aux volets Redressement et Accélération pourra se faire à partir du 18 juillet jusqu'au 16 septembre 2022 tandis que le dépôt d'une demande d'aide au volet Soutien pourra se faire à partir du 15 août jusqu'au 30 septembre 2022. Il s'agit d'un devancement de deux semaines par rapport aux dates de dépôts de 2021. Le PAVL conseille aux municipalités de déposer leurs demandes d'aide dans le premier mois des appels de projets pour leur faciliter l'analyse et éviter de recevoir toutes les demandes à la dernière minute, mais même si une demande est déposée à la dernière minute, celle-ci ne sera pas pénalisée.

Considérant qu'il y a seulement 2 ressources au service actuellement et une planification pour 3 ressources en 2022, une mise à jour de cette dernière a été faite en fin avril et toutes les municipalités concernées ont été rencontrées individuellement pour établir leurs priorités et voir si certains projets pouvaient être reportés. La planification, mise à jour, a été présentée aux Maires et aux DG ce mois-ci.

Pour le prochain mois, les travaux consisteront à poursuivre le travail déjà entamé le mois dernier, à assister aux démarrages des projets qui seront en construction prochainement et de continuer la conception pour le dépôt des demandes d'aide.

\*\*\*\*\*

### **CORRESPONDANCE DU SERVICE D'INGÉNIERIE**

Aucune correspondance n'a été reçue.

\*\*\*\*\*

de la piste cyclable à la hauteur de Lac-Saguay;

ATTENDU la fermeture du tronçon touché en raison de sécurité;

ATTENDU que le responsable de la piste cyclable au sein de la MRC d'Antonie-Labelle évalue les scénarios possibles afin d'aménager un sentier dans l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que des coûts sont à prévoir;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à ce contournement.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Mme Chantal Desjardins, directrice adjointe du service de l'évaluation foncière, est présente et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, la mise à jour des rôles et revisite, la réforme du cadastre, les demandes de révision et appel au T.A.Q. et l'équilibrage des rôles 2023-2024-2025.

\*\*\*\*\*

## **CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Aucune correspondance n'a été reçue pour ce service.

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

#### **Calendrier des rencontres**

- Suivi projet inventaire MHH en PU (14 juin)
- Régime transitoire, rencontre MELCC (20 juin)
- Rencontre VML - centre de plein-air (21 juin)
- Rencontre projet de parc 31 milles (22 juin)
- Transport forestier rte 17 CIP (20 et 27 juin)
- Projet reconstruction pont Gens de terre (22 et 29 juin)
- Comité TPI (28 juin)
- Comité aviseur VHR (28 juin)
- Comité de suivi PIACC (5 juillet)
- Comité de suivi PADF (6 juillet)

## Parcs régionaux

### SDRK :

- CA et AGA (14 juin)

### PRMD :

- AGA (14 juin)

### PRPB :

- CA (16 juin)

## Aménagement du territoire

- PIACC
- SAR : projet de règlement demande de Rivière-Rouge déposé
- SADR 3e génération : Poursuite des travaux (chap. 12, 13 et 14)
- PDZA : Élaboration du plan d'action
- PRMHH : adoption du projet et préparation envoi
- FARR milieux naturels : visite terrain Canards illimités mandat PU, suivi contrat tourbière Décarie
- Mandat urbanisme : projet PIIA Notre-Dame-du-Laus transmis pour commentaires
- Restauration de sablière : Lac Boyd visite terrain en prévision des travaux

## Gestion (ententes et conventions)

### Baux de villégiature / sable et gravier

- Réception avis faunique et forestier pour le nouveau site 31O03-093
- Relevés terrains pour les sablières avec CA sous gestion de la MRC

### Territoire public intramunicipal

- Préparation et tenu du comité multiressources
- Suivi avec Ville de Rivière-Rouge pour rencontre avec CMRVRR

## Forestier

- Correction et nouveau dépôt de la planification annuelle 2022 au MFFP, le 13 juin;
- Ouverture des soumissions et octroi du contrat pour les travaux d'aménagement forestier au chantier du lac des Tourtes à Notre-Dame-de-Pontmain, les 16 et 21 juin;
- Inventaire forestier, compilation et analyse des données pour préparer le devis du dégagement des arbres reboisés au chantier Lac Pierre à Chute Saint-Philippe;
- Accompagnement du promoteur du développement acéricole sur le TPI à Rivière-Rouge.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### PROVENANCE

MERN

MELLC

### SUJET

Dossier 002391-22-915 | Demande d'avis visant l'émission d'un bail à des fins d'utilité publique

Accusé réception de la modification à la convention d'aide financière PRMHH signée- MRCAL



MELCC Contribuable	Règlement sur les carrières et les sablières Dépôt de pétition   Demande de consultation publique élargie SDRK (point au CM de juin)
MERN	Réponse à une demande de régularisation   dossier 679278 et 679283
MERN	Demande d'avis   2437-22-915 Consultation projet Brancher Antoine-Labelle – Enfouissement de fibre optique – Ferme- Neuve
MERN	Demande d'avis   2454-22-915 Consultation projet Brancher Antoine-Labelle – Enfouissement de fibre optique – Ferme- Neuve
Ville de Mont-Laurier	Résolution 22-06-402   Dérogation mineure 550-556, rue du portage, Mont-Laurier
Mun. L'Ascension APRK	Projets de règlements 2022-539 et 2022-540 Correspondance - TIAM

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16227-07-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA  
MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE : RÈGLEMENT # 309-  
2022**

ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 309-2022 modifiant son règlement numéro 139 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 309-2022 de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16228-07-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA  
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2022-431**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2022-431 modifiant son règlement numéro 181 relatif au permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2022-431 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16229-07-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA  
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2022-432**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2022-432 modifiant son règlement numéro 182 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2022-432 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16230-07-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA  
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2022-433**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2022-433 modifiant son règlement numéro 183 relatif à la construction;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2022-433 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16231-07-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA  
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2022-434**

ATTENDU que la ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2022-434 modifiant son règlement numéro 184 relatif au lotissement;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2022-434 de la ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16232-07-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA  
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2022-435**

ATTENDU que la ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-

Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2022-435 modifiant son règlement numéro 185 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2022-435 de la ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16233-07-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2022-437**

ATTENDU que la ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2022-437 remplaçant son règlement numéro 143 relatif au contrôle de la démolition d'immeubles;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2022-437 de la ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16234-07-22

**AUTORISATION DE SIGNATURE | AUTORISATION GÉNÉRALE (TRAVAUX EN COURS D'EAU)**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite réaliser des travaux dans deux cours d'eau sur son territoire aux sites d'intervention 2022-ML-01 et 2022-KIA-01;

ATTENDU que ces travaux sont sujets à l'obtention d'une autorisation générale auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que la demande doit être préparée et complétée par un professionnel détenant les compétences requises à la préparation de cette demande;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Arianne Caron-Daviault, chargée de projet à l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle, à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à la demande d'autorisation générale pour les travaux aux sites d'intervention 2022-ML-01 et 2022-KIA-01.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) |  
DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES  
NATURELLES (MERN) POUR LE RENOUELEMENT DE LA  
CARTE DE GEL TEMPORAIRE**

ATTENDU que lors de sa séance du 27 juin 2017, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté une carte identifiant temporairement les territoires incompatibles à l'activité minière;

ATTENDU qu'une première période de gel temporaire a pris effet le 20 juillet 2017 sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, qu'elle a été renouvelée le 20 janvier 2018, le 20 juillet 2018, le 20 janvier 2019, le 20 juillet 2019, le 20 janvier 2020, le 19 juillet 2020, le 19 janvier 2021, le 19 juillet 2021, le 19 janvier 2022 et qu'elle sera en vigueur jusqu'au 19 juillet 2022;

ATTENDU que l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière permet aux MRC de renouveler, pour une période de six mois, la période de gel temporaire;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, la MRC a déposé un premier projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement afin d'y intégrer les territoires incompatibles à l'activité minière, lequel projet a été jugé non conforme à l'orientation gouvernementale;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire a procédé à une révision et une bonification importante des différents documents pour répondre aux attentes des ministères concernés;

ATTENDU qu'une démarche d'accompagnement a été entamée avec le MERN afin de revoir les modalités du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de demander un nouveau prolongement de la période de gel temporaire au MERN afin de compléter les démarches de modification du schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que la demande doit être soumise au MERN au moins 15 jours avant la date du renouvellement prévu pour être prise en compte sur la carte des titres miniers du Gouvernement du Québec (GESTIM);

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de prolonger de six mois supplémentaires la période de gel en vigueur selon la carte déposée en janvier 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**FÉDÉRATION UPA OUTAOUAIIS-LAURENTIDES | DEMANDE  
D'AIDE D'URGENCE AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET  
FORESTIÈRES À LA SUITE DU PHÉNOMÈNE DERECHO DU 21 MAI  
2022**

ATTENDU que le 21 mai dernier, un Derecho a frappé les régions de l'Outaouais, des Hautes-Laurentides et des Basses-Laurentides;

ATTENDU que ce phénomène météorologique a provoqué d'importants

dommages aux boisés et aux érablières, aux champs et aux bâtiments agricoles ainsi qu'aux serres et aux tunnels;

ATTENDU que les dispositions du programme actuel d'assurance récolte (ASREC), celles du programme Agri-Stabilité et celles des politiques d'assurances privées, seraient insuffisantes pour un dédommagement adéquat;

ATTENDU que l'assurance récolte ne couvre pas les dommages aux arbres ni au matériel et la perte de revenus acéricoles s'étalera sur plusieurs décennies;

ATTENDU que la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides a mis en place une cellule de crise pour s'assurer que ses membres obtiennent toute l'aide nécessaire et que malgré leurs demandes, le soutien financier se fait toujours attendre;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de demander aux ministères concernés de répondre favorablement aux demandes de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides dans leurs démarches à la suite du phénomène Derecho du 21 mai 2022, notamment celles visant le déclenchement d'Agri-Relance.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16237-07-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE L'ÉRABLE QUANT AU  
PROJET DE LOI 103 ET RÉFORME DE LA FISCALITÉ  
MUNICIPALE - DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS - DEMANDE  
AU GOUVERNEMENT**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de l'Érable quant à la demande au gouvernement concernant le projet de *Loi 103* et réforme de la fiscalité municipale – Décentralisation des pouvoirs, aux termes de la résolution 2022-06-185;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas revoir la fiscalité des municipalités afin qu'elles puissent sortir du carcan des taxes foncières;

ATTENDU QUE l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif* (projet de loi 103) a été sanctionnée le 9 décembre 2021;

ATTENDU QUE cette loi est venue modifier la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (R.L.R.Q, c. P-41.1, ci-après LPTAA) en venant imposer, lors d'une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole, la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées et devrait désormais se faire au niveau régional et non plus municipal;

ATTENDU QUE cette Loi vient également modifier la LPTAA afin de retirer à la municipalité locale le pouvoir de déposer une demande d'exclusion de la zone agricole et que ce seront désormais uniquement les MRC qui auront la possibilité de déposer une telle demande;

ATTENDU QUE l'adoption d'une approche unique en matière de gestion du territoire va à l'encontre du discours gouvernemental de la nécessité de tenir compte des particularités régionales et de renforcer le processus d'aménagement dans la gestion du territoire, notamment dans le cadre des travaux de la future politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le 2 novembre 2021, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé en commission parlementaire de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire, comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel;

ATTENDU QUE ce changement risque d'avoir comme effet de concentrer tout développement dans les villes-centres ayant déjà de l'espace, au détriment des petits noyaux villageois;

ATTENDU l'impact de cette proposition sur le développement des milieux ruraux où les enjeux d'étalement urbain ne sont pas les mêmes que près des grands centres;

ATTENDU QUE l'objectif d'accroître la production agricole afin de développer les régions ne pourra se réaliser sans des communautés et des villages viables et en santé;

ATTENDU QU'assurer la vitalité d'un noyau villageois en milieu rural et en région ne peut être abordé de la même façon que la gestion de la croissance d'un milieu urbain d'une grande agglomération;

ATTENDU l'impact important pour un grand nombre de villages et communautés des régions du Québec qui ne sont pas concernés par les problématiques d'étalement urbain;

ATTENDU QUE ce changement législatif occasionne une perte de pouvoir et d'autonomie des municipalités;

ATTENDU QUE la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* reconnaît que les municipalités et MRC sont des gouvernements de proximité;

ATTENDU QUE les municipalités et MRC ont démontré qu'elles sont en mesure d'assurer leur développement et qu'elles sont les mieux placées pour effectuer leurs choix de développement, car elles ont une connaissance précise de leurs territoires;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'amorcer le débat afin qu'une réflexion soit faite sur la décentralisation de certains pouvoirs, spécifiquement en matière d'exclusion de la zone agricole pour permettre aux MRC de prendre ses propres décisions en matière d'aménagement du territoire et permettre sa viabilité régionale;

ATTENDU QUE les nouvelles exigences prévues par la Loi font en sorte que les demandes d'exclusion seront encore plus complexes, lourdes et fastidieuses à produire, ce qui occasionne un important travail de la part de la MRC;

ATTENDU QUE la FQM a publié, en 2014, un ouvrage phare sur la gouvernance de proximité démontrant qu'une décentralisation des pouvoirs favorise une gouvernance territoriale de proximité, permettant d'assurer le plein potentiel de développement des communautés du territoire;

ATTENDU QUE la décentralisation est à la base d'une gouvernance de proximité, ce qui permet :

- de rapprocher le pouvoir de décision des citoyens;
- d'accroître la capacité d'agir des territoires;

- de développer le potentiel de chaque territoire;
- de développer de façon durable les territoires;
- d'occuper dynamiquement les territoires;
- de lutter efficacement contre les disparités économiques et sociales;
- de réunir les conditions du développement;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle souhaite trouver des solutions permettant la sauvegarde et la survie des petites communautés de son territoire, ce qui permettra de conserver les écoles et les services encore existants;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle réitère qu'une réforme de la fiscalité municipale est nécessaire et qu'une décentralisation de certains pouvoirs en matière d'exclusion permettra le maintien des communautés de son territoire;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de l'Érable dans la demande au gouvernement du Québec de revoir la fiscalité municipale afin de trouver des solutions novatrices pour mieux financer les municipalités et qu'elles puissent être plus autonomes.

Il est de plus résolu de demander au gouvernement du Québec de décentraliser certains pouvoirs de la CPTAQ afin d'offrir aux MRC la possibilité d'exclure un lot de la zone agricole.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16238-07-22

**TPI | RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

ATTENDU qu'en vertu de la Convention de gestion territoriale 2021-2026, la MRC d'Antoine-Labelle doit produire annuellement un rapport d'activités et le transmettre aux ministères signataires de ladite convention, soit le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

ATTENDU que le rapport d'activités 2021 a été soumis au comité de gestion multiressources des TPI à sa rencontre du 28 juin 2022 et que celui-ci a produit une recommandation favorable, par sa résolution MRC-TPI-362-06-22 quant à l'acceptation du rapport;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport annuel d'activités 2021 des territoires publics intramunicipaux, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16239-07-22

**TPI | TRAVAUX FORESTIERS : BILAN 2020-22 ET PLANIFICATION 2022-23**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et

résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le bilan 2022-2022 et la planification 2020-2023 des travaux forestiers en TPI.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16240-07-22

**TPI | DEMANDE D'ACHAT: DOSSIER 679293, MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du 1159, chemin du Lac Mc Caskill à L'Ascension et visant l'acquisition d'une partie du lot 1 du rang A et du lot 4 du rang 8, canton de Mousseau, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que les parcelles visées par la demande sont constituées de terres publiques intramunicipales incluent dans la liste des lots délégués figurant à la convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que les raisons invoquées dans la demande pour justifier l'acquisition de ces parcelles sont d'ordre réglementaire et que cette acquisition permettra de régulariser l'emplacement du puits de la résidence, le frontage minimal au chemin municipal, l'accès au lac, ainsi que la superficie minimale de terrain requise à la réglementation;

ATTENDU que ces parcelles de terres publiques ne possèdent aucun potentiel de mise en valeur et ne permettent aucun accès public au lac;

ATTENDU que la municipalité de L'Ascension a émis un avis de conformité sur cette demande;

ATTENDU que le comité multiressources des TPI a émis une recommandation favorable par sa résolution MRC-TPI-365-06-22;

ATTENDU que la demande respecte les critères de vente du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) contenus dans les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'état;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de donner suite à la vente d'une partie du lot 1 du rang A et du lot 4 du rang 8, canton de Mousseau, circonscription foncière de Labelle, représentant au total une superficie approximative de 1 443 mètres carrés, le tout conditionnellement à l'acceptation du MERN.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16241-07-22

**TPI | DEMANDE D'ACHAT: DOSSIER 080228, MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du 1164, chemin du Lac Mc Caskill à L'Ascension et visant l'acquisition du lot 39 du rang A, canton de Mousseau, circonscription foncière de Labelle;



ATTENDU que le lot visé par la demande est actuellement un bail de villégiature faisant partie de la liste des lots délégués figurant à la convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que le locataire actuel désire procéder à une nouvelle construction et souhaiterait acquérir le terrain. Ce terrain constitue le dernier bail de villégiature autour de ce plan d'eau. Un historique de vente est donc à considérer dans l'analyse;

ATTENDU que cette parcelle de terres publiques ne possède aucun potentiel de mise en valeur et ne permet aucun accès public au lac puisqu'il est présentement sous bail et occupé;

ATTENDU que la municipalité de L'Ascension devra confirmer la possibilité de construction envisagée par le demandeur;

ATTENDU que le comité multiressources des TPI a émis une recommandation favorable par sa résolution MRC-TPI-366-06-22;

ATTENDU que la demande respecte les critères de vente du MERN contenu dans les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'état;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de donner suite à la vente du lot 39 du rang A, canton de Mousseau, circonscription foncière de Labelle, représentant au total une superficie approximative de 2 347 mètres carrés, le tout conditionnellement à l'acceptation du MERN et à une confirmation de la municipalité quant à la possibilité de la réalisation du projet de construction envisagée.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16242-07-22

**TPI | DEMANDE D'ACHAT: DOSSIER 605656, MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-ANNE-DU-LAC**

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du 110, montée des Lacs à Ste-Anne-du-Lac et visant l'acquisition du lot 5 390 112-B du cadastre rénové du Québec;

ATTENDU que le lot visé par la demande est actuellement sous bail en faveur du demandeur à des fins complémentaires et faisant partie de la liste des lots délégués figurant à la convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que le locataire actuel désire procéder à l'acquisition de la parcelle en question puisqu'une partie de l'installation sanitaire de sa résidence s'y trouve.

ATTENDU que cette parcelle de terres publiques ne possède aucun potentiel de

mise en valeur et ne permet aucun accès public au lac puisqu'il est présentement sous bail et occupé;

ATTENDU que le comité multiressources des TPI a émis une recommandation favorable par sa résolution MRC-TPI-367-06-22;

ATTENDU que la demande respecte les critères de vente du MERN contenu dans les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'état;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de donner suite à la vente du lot 5 390 112-B du cadastre rénové du Québec représentant au total une superficie approximative de 360 mètres carrés. Le tout conditionnellement à l'acceptation du MERN.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16243-07-22

**AUTORISATION DE TRAVAUX ET UTILISATION DU FONDS TPI |  
PARC DE LA BICHE, MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

ATTENDU le projet de réaménagement du secteur du Parc de la Biche déposé par la municipalité de Lac-du-Cerf;

ATTENDU que le projet consiste essentiellement au réaménagement et à une mise à niveau du réseau de sentiers dans ce secteur ainsi qu'à l'installation de nouveaux modules et d'équipements d'hébertisme, lesquels sont actuellement désuets et peu sécuritaires;

ATTENDU que le montage financier du projet comprend entre autres des subventions provenant du ministère de l'Éducation du Québec et du comité A\_D Vision de la MRC AL;

ATTENDU la demande d'utilisation du fonds de mise en valeur des TPI à la hauteur de 21 000\$;

ATTENDU la recommandation favorable du comité TPI lors de sa rencontre du 28 juin dernier;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter le projet déposé par la municipalité de Lac-du-Cerf et à cet effet d'autoriser le service de l'aménagement du territoire à émettre tous les droits et autorisations requis.

Il est également résolu d'accepter la demande d'aide financière et de verser une somme de 21 000\$ à même le fonds de mise en valeur des TPI, le tout sur présentation de factures et des pièces justificatives requises.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA ZEC LESUEUR POUR  
L'ENTRETIEN ESTIVAL DES ROUTES 10 ET 15 (RIVIÈRE  
GATINEAU) | SAISON 2022**

ATTENDU la demande d'aide financière en date du 23 juin 2022 de la Zec Lesueur pour l'entretien des routes numéro 10 et 15, situées sur le territoire de la Zec Lesueur;

ATTENDU que ce secteur regroupe une quarantaine de baux de villégiature, lesquels sont administrés par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la contribution de la MRC d'Antoine-Labelle représente un investissement dans la mise en valeur du territoire public, un des objectifs visés par la délégation de gestion des baux de villégiature;

ATTENDU qu'il s'agit d'une contribution annuelle demandée par la Zec Lesueur et que, de ce fait, aucun protocole d'entente n'est nécessaire à l'entretien de ce tronçon;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser à la Zec Lesueur un montant de 2 450 \$ pour l'entretien des routes numéro 10 et 15, situées sur la Zec Lesueur, et ce, pour l'année 2022. Le versement de la contribution pourra se faire sur présentation des factures et preuves d'exécution des travaux.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RIVIÈRE GENS DE TERRE**

Le directeur du service de l'aménagement, M. Jocelyn Campeau, dresse un état de situation sur le projet de reconstruction du pont de la rivière Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova.

Le scénario budgétaire préparé par la direction générale du secteur sud-ouest du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) présente un coût de reconstruction estimé à 3,55 millions. La participation gouvernementale s'élève à 3 200 000 \$ et inclut la part des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) via différents programmes d'aide du MFFP. Le 10% restant devra être fournis par les « autres partenaires » du milieu, soit les MRC, les pourvoyeurs, les ZECS, la SEPAQ et le Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova (RUCLC).

Des sommes pourraient également être disponibles dans les enveloppes du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de l'Outaouais ou encore celle destinée aux projets interrégionaux. La part de la MRCAL n'est pas encore déterminée. Pour le moment, on cherche à abaisser au minimum la part du milieu et ensuite répartir entre les partenaires le résiduel. Il faudra par ailleurs confirmer sous peu que les partenaires s'engagent à participer au projet.

La MRCAL a pris le rôle de rassembler au besoin les partenaires et de s'assurer de l'avancement du dossier auprès du MFFP. Les travaux pourraient débuter dès l'automne 2022 si les budgets nécessaires sont au rendez-vous.

L'importance de ce lien interrégional ainsi que son rôle primordial dans l'accès aux ressources du territoire et à ces secteurs d'activités récréo-touristiques est

rappelé.

D'autres rencontres sont prévues sous peu. Un retour régulier sur le sujet sera assuré par le service de l'aménagement du territoire.

Ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC.

\*\*\*\*\*

**ÉTAT DE SITUATION QUANT AUX LIMITES TERRITORIALES DU TNO AQUATIQUE DU LAC DES 31 MILLES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Le directeur du service de l'aménagement du territoire, M. Jocelyn Campeau, expose une problématique concernant la limite séparant la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et le TNO du Lac des 31 milles de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL).

Il a récemment été constaté que cette limite avait fait l'objet d'une modification au cours des derniers mois et ce, sans qu'aucun avis ou consultation ne soit parvenu à la MRCAL.

Le téléchargement de nouvelles bases de données cartographiques ont permis de constater ces changements.

Une telle modification représente des impacts majeurs en ce qui concerne les responsabilités respectives des municipalités concernées, dont l'application réglementaires, sécurité civile, taxation, etc.

De même, des impacts importants sont à prévoir sur le rôle d'évaluation de ces municipalités.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16245-07-22

**MODIFICATION AUX LIMITES TERRITORIALES DU TNO AQUATIQUE DU LAC DES 31 MILLES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que des modifications de limites territoriales touchant la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et le TNO aquatique du Lac des 31 milles ont été constatées récemment;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) n'a reçu aucun avis à ce sujet et qu'aucune communication ne semble avoir été adressé à la MRCAL en rapport à ces modifications;

ATTENDU que les procédures visant de telles modifications aux limites territoriales sont prévues à la *Loi sur l'organisation municipale* et que celles-ci prévoient entre autres un processus de consultation et d'avis auprès des municipalités concernées;

ATTENDU qu'à ce jour, aucune réponse n'a pu être fournie par les instances gouvernementales consultées;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité que la MRC déplore et dénonce cette situation auprès du gouvernement du Québec et que des réponses précises et complètes soient fournis à la MRC au sujet de ces changements.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AUTORISATION DE SIGNATURE AUX INSPECTEURS ET  
INSPECTEURS ADJOINTS DES TERRITOIRES NON-ORGANISÉS  
POUR OCCUPATION SANS DROIT (OSD) ET NOMINATION DES  
INSPECTEURS ET VERTU DE LA DÉLÉGATION DE LA GESTION  
DES CARRIÈRES ET SABLIERES**

ATTENDU l'entente de la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état signée le 7 juin 2010, renouvelée le 31 mai 2022;

ATTENDU la délégation de la MRC d'Antoine-Labelle quant à la gestion des carrières et sablières sur les territoires de tenure publique;

ATTENDU la délégation de la MRC d'Antoine-Labelle quant au contrôle de l'occupation et de l'utilisation des terres du domaine de l'état;

ATTENDU le paragraphe 5 de la clause 7.1, Pouvoirs et responsabilités délégués, de ladite entente;

ATTENDU les paragraphes 18 et 20 de la clause 9, Modalités d'exercice de la délégation;

ATTENDU que des inspecteurs doivent être nommés en vertu des articles 251 à 255 de la Loi sur les mines pour voir à l'application de cette loi;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de nommer MM. Jocelyn Campeau, Jeffrey Bélisle, Sylvain Bélisle, Christian Boivin, Luc Couture, Simon Turcotte, ainsi que Mmes Emmanuelle Marcil et Annabelle Pilote à titre d'inspecteurs en vertu de la délégation de la gestion des carrières et sablières, et ce, conformément à la Loi sur les mines.

Il est de plus résolu de les autoriser à signer les rapports d'infractions et vertu de la délégation de la gestion des carrières et sablières, et ce, conformément et à la Loi sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES  
NATURELLES**

**RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Tenue de rencontres spéciales sur le transport forestier à la suite du déclassement du pont Gens-de-Terre, les 20 et 27 juin ;
- Participation à la rencontre sur la construction du nouveau pont pour traverser la rivière Gens-de-Terre, le 22 juin ;
- Préparation du communiqué sur l'OLA pour préserver l'intégrité du Sentier National au Québec (SNQ);
- Préparation et tenue de la rencontre du comité de suivi du PADF pour le bilan de la planification annuelle et du registre des projets 2021-2022, le 6 juillet ;
- Préparation de la consultation publique du PAFIT prévue cet automne;
- Mise à jour du calendrier des travaux avec les chantiers 2022-2023;

- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

**PROVENANCE**

**SUJET**

MFFP	Entente TGIRT Laurentides - Partage de données géographique
MFFP	Entente relative au partage de l'information géographique dans le cadre des travaux des TGIRT (signée)

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16247-07-22

**ADOPTION DU BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE ET DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS PADF 2021-2022**

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une nouvelle entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC de la région des Laurentides;

ATTENDU que les MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont conclu, en septembre 2021, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que les MRC signataires de l'entente ont formé un comité de suivi pour assurer sa mise en œuvre;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un bilan de la planification annuelle et un registre annuel des projets pour chaque année du programme;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets PADF de l'année 2021-2022.

Il est de plus résolu de recommander l'adoption dudit bilan par les conseils des MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ledit registre annuel des projets PADF dans le cadre de la reddition de comptes à transmettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 10 h 56.

\*\*\*\*\*

---

**Daniel Bourdon, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice générale et  
secrétaire-trésorière**